

République Française
Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Arrondissement : Forcalquier
VENTEROL - COMMUNE

Séance du lundi 03 novembre 2025

Délibération N° DE_2025_059

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	6	8
Date de la convocation : 28/10/2025		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trois novembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (à la mairie), sous la présidence de Michel PHILIP.

Présents : Michel PHILIP, Guy ALBRAND, Bernard RENOUY, Emmanuel GHIOTTI, Jean-Claude GILLON, Nathalie UBAUD

Représentés : Yannick BOYER représenté par Nathalie UBAUD, Régine DE LUCA représentée par Michel PHILIP

Absents et Excusés : Alexandre BORRELLY

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Nathalie UBAUD est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Modification des statuts de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance.

- VU le Code général des collectivités territoriales, dont les articles L. 5211-5-1 et L. 5214-16 ;
- VU l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2016 portant création de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- VU le décret n° 2024-863 du 08 août 2024 du Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer portant changement du nom de communes (Rousset-Serre-Ponçon et non Rousset) ;
- VU la délibération n° 2025/2/2 du 10 février 2025 du conseil communautaire approuvant la cession de l'immeuble sis 2, rue de l'Ecole - Cité du Claps sur la commune d'Espinasses (05190) à la commune d'Espinasses ;
- VU la délibération n° 2023/6/5 du 10 octobre 2023 du conseil communautaire actant le transfert de la compétence eau potable, dans son intégralité, des communes de Bréziers et de La Bâtie-Neuve à la CCSPVA au 1^{er} janvier 2024 ;
- VU la délibération n° 2022/5/10 du 04 octobre 2022 du conseil communautaire actant le transfert de la compétence eau potable, dans son intégralité, des communes de La Bâtie-Vieille et Valserrès à la CCSPVA au 1^{er} janvier 2023 ;
- VU la délibération n° 2025/7/10 du 21 octobre 2025 du conseil communautaire actant le transfert de la compétence eau potable de la commune de Rochebrune à la CCSPVA au 1^{er} janvier 2026, hormis pour le hameau de Gréoliers dont la gestion incombe au SIVU de Chaussetives ;

Date de transmission de l'acte: 04/11/2025 Date de réception de l'AR: 04/11/2025 004-210402343-DE_2025_059-DE A G E D I
--

statuts de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance

DE_2025_059

comme suit :

• Article 1er : Constitution

La CCSPVA est composée des communes suivantes : Avançon, La Bâtie-Neuve, La Bâtie-Vieille, Bréziers, Espinasses, Montgardin, Piégut (04), Rambaud, Remollon, Rochebrune, La Rochette, Rousset-Serre-Ponçon, Saint Etienne-Le-Laus, Théus, Valserres et Venterol (04).

• Article 2 - Siège

Il convient de retirer la présence d'une antenne annexe de la collectivité située sur la commune d'Espinasses (05190).

• Article 4 - Les compétences

Dans le bloc III, intitulé « Autres compétences facultatives », il convient de modifier le paragraphe 1 comme suit :

1° - Compétence eau potable

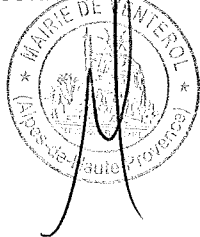
La production pour les captages dont le débit est supérieur à 50l/s et le transport dès lors qu'il s'effectue sur un réseau d'adduction de plus de 30 km. L'exercice de cette compétence se caractérise par l'entretien, la gestion et l'extension du réseau communautaire d'alimentation en eau potable des captages ou des sources répondant à ces critères jusqu'à l'entrée des réservoirs communaux. Sont concernées dans ces conditions, les communes d'Avançon, Jarjayes, Montgardin, Rambaud et Saint Etienne-Le-Laus.

- Au titre de l'article L5211-17-2 du CGCT, la production, le transport, le stockage et la distribution pour les communes de Bréziers, La Bâtie-Neuve, La Bâtie-Vieille, Rochebrune (hormis le hameau de Gréoliers dont la gestion incombe au SIVU de Chaussetives) et Valserres.

Au regard de cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte le projet de modification des statuts dans son ensemble. Les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance ainsi adoptés, sont annexés à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michel PHILIP
Président de séance



Nathalie UBAUD
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 04/11/2025

Date de réception de l'AR: 04/11/2025

004-210402343-DE_2025_059-DE

A G E D I

DE_2025_059